

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

RÈGLEMENT VISÉ PAR LE REGISTRE:

Règlement 806 décrétant des travaux de réfection de l'égout, de l'aqueduc et de la chaussée de la rue du Nord, entre la rue de la Station et la rue Shaw et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

DÉCLARATION

Je, soussignée, Me Caroline Dion, greffière de la Ville de Prévost, certifie sous mon serment d'office :

- 1. **Que** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 806 est de **10 803**;
- 2. **Que** le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **1 091**;
- 3. Que le nombre de demandes reçues est de 0;
- 4. **Que** le règlement **806** est réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ LE PRÉSENT CERTIFICAT À PRÉVOST, CE 8 MARS 2022.

Me Caroline Dion, notaire	
Greffière	